

Résolution 3 : Repères revendicatifs Collège

Préambule

Le collège que nous voulons s'inscrit dans un projet global de transformation de la société.

Cela nécessite que l'éducation des collégien·nes puisse se faire dans des conditions dignes, -à l'intérieur comme à l'extérieur des établissements.

*La CGTR **Éduc'action** rappelle que la priorité des réformes et des décrets qui touchent l'École doit résider dans la volonté de défendre de meilleures conditions de travail et d'étude pour les élèves et l'ensemble du corps éducatif. Le collège que nous voulons nécessite donc un changement radical de cap à tous les niveaux : scolaire, économique, social, écologique et politique.*

*La CGTR **Éduc'action** réaffirme, comme principe intangible, que le collège doit s'inscrire dans une École publique, gratuite et laïque, dont l'objectif premier est la réussite de tou·tes les élèves en matière d'éducation, de qualification, de citoyenneté et d'émancipation.*

*La CGTR **Éduc'action** revendique un collège unique fondé sur la responsabilisation et la coopération, à l'opposé du collège actuel basé sur l'individualisme, la compétition, le tri social qui engendrent découragement, passivité, rejet, et aggrave les inégalités scolaires et sociales.*

*La CGTR **Éduc'action** milite pour un collège unique polytechnique, offrant à chaque élève une large culture commune vectrice d'émancipation, à l'opposé des compétences utilitaristes du socle commun.*

Les revendications de la CGTR Educ'Action en santé et prévention

Il est indispensable que tout adulte intervenant au collège reçoive une formation initiale commune sur les besoins et la psychologie des enfants et des adolescents.es.

L'éducation à la santé est nécessaire à la formation citoyenne. Il est important que les élèves soient informé·es et formé·es sur de nombreux points : la prévention des comportements à risque (consommation de drogues dont l'alcool et le tabac, violences sexistes et sexuelles), la nutrition, le sommeil, l'hygiène, etc. Les problématiques liées aux réseaux sociaux et aux écrans se développent et génèrent des situations d'addiction, de conflit et de mal-être exponentielles. La CGTR Educ'Action réclame la mise en place systématique de séances de prévention et d'éducation auprès des élèves de la 6^e à la 3^e par des personnels formés et soutenus, en lien avec les actions déjà menées par les professionnels de la santé (infirmier.es, PsyEN, médecins scolaires et assistant.es de services sociaux). Les interventions extérieures doivent se faire sous contrôle pédagogique.

L'Éducation à la sexualité (évolution du corps, puberté, relation à l'autre, relation à soi, consentement, lutte contre l'homophobie, lutte contre les violences intrafamiliales, lutte contre les stéréotypes de genre...) doit avoir lieu de manière obligatoire dans tous les collèges, conformément à la loi de 2001.

Il est essentiel d'éduquer les adolescent·es à la sexualité, basée sur l'écoute des jeunes dans un cadre rigoureux et serein. L'objectif est de former les collégiens et d'accueillir la parole de façon positive ; de lutter contre les violences et les stéréotypes sexistes et sexuels qui touchent quotidiennement beaucoup trop d'élèves.

Pour y parvenir, la CGTR Educ'Action exige qu'un référent égalité filles/garçons soit présent dans chaque établissement. Des moyens en décharge et en formation doivent être fléchés hors DGH pour le

référent puissent assurer sa mission. Et l'ensemble des personnels doit être formé tout au long de leur carrière aux VSS, à l'égalité fille/garçon et à la lutte contre les LGBTQI+phobies.

La formation des personnels et des élèves aux premiers secours doit être généralisée, renouvelée tous les deux ans et se dérouler sur le temps de travail.

La formation aux premiers secours en santé mentale qui se met actuellement en place pour prévenir certains comportements d'élèves doit associer les PsyEN.

Pour une Éducation émancipatrice

Le collège doit permettre aux élèves de prendre toute leur part dans la vie de l'établissement. Être enfant, c'est s'émanciper et devenir un·e citoyen·ne libre, responsable et critique en vivant dans un milieu qui lui offre :

- ↳ un espace d'autonomie et d'initiative, de négociation et de rêve ;
- ↳ un droit à l'expression et à l'erreur en exerçant son esprit critique
- ↳ des activités amenant une nécessité de recherche, de confrontation et de tâtonnement ;
- ↳ des moments de dialogue, d'échange, de présentation et de coopération entre pairs ;
- ↳ des moments où chacun·e est acteur·ice par rapport à sa production et à celle des autres.

Des formations doivent pouvoir avoir lieu pour tou·tes les élèves, élu·es titulaires ou suppléant·es ou non afin de faire vivre la démocratie représentative au sein des collèges.

Le collège lieu de vie

Il est urgent de **baisser drastiquement le nombre d'élèves par classe** et la CGTR Educ'action revendique un nombre maximal de 20 élèves pour permettre également une meilleure inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers. De la même manière un taux d'encadrement adapté à cette classe d'âge permet une meilleure acquisition de l'autonomie et un meilleur bien-être au collège.

Cela nécessite la construction de nouveaux collèges, et la rénovation des bâtiments anciens. **Il est nécessaire de s'engager dans un grand plan de rénovation thermique des bâtiments.**

L'architecture des bâtiments doit être conçue en concertation entre la communauté éducative, le conseil départemental et l'académie. Ils doivent être respectueux de l'environnement, des personnels et des élèves et tenir compte du changement climatique dans le choix des matériaux, dans l'agencement des bâtiments, l'aménagement des espaces extérieurs. La question de l'environnement physique conditionne notre bien-être.

L'Éducation nationale doit abonder financièrement pour assurer une équité sur le territoire et rénover des bâtis adaptés aux environnements locaux.

Elle doit également prendre en compte les difficultés de déplacement et d'accès de certain·es élèves au titre de leur handicap (PMR). Chaque établissement doit présenter des sanitaires en nombre suffisant, garantissant un accès sécurisant et digne, accessibles en tout temps et aux normes d'accès PMR, régulièrement abondés en consommables d'hygiène. L'accès à des points d'eau potable en nombre suffisant doit être assuré dans ces sanitaires.

Il est nécessaire d'associer davantage les élèves à la participation de la vie collective quotidienne, à l'organisation du collège et de faire en sorte que chaque élève puisse s'exprimer et que sa parole soit respectée. Établir un climat de confiance et de respect au sein de la communauté scolaire, peut permettre par la suite la résolution collective des problèmes et des conflits.

Un espace doit être mis à la disposition des élèves pour se réunir entre pairs, échanger plus largement que dans le cadre de la classe, débattre, proposer et pouvoir faire remonter des décisions collectives à leurs représentant·es et ainsi faire du collège un réel lieu de vie plutôt qu'un simple lieu d'apprentissage.

A ce titre, des moyens matériels doivent également être donnés pour que les collégien·nes puissent y construire des projets culturels, sportifs, festifs, associatifs qui viennent de leurs propres initiatives. Cet espace de vie démocratique doit être clairement reconnu et formalisé via des réunions qui peuvent se mettre en place entre adultes et élèves, hors CA, pour échanger sur les propositions.

Une réflexion doit aussi être menée :

- ↳ sur l'organisation des salles de cours afin qu'elle puisse répondre aux différentes pratiques pédagogiques et être plus inclusives. Cela passe notamment par plus d'espaces, d'équipements, de confort et de sécurité.
- ↳ sur l'organisation des autres espaces d'accueil des élèves : le CDI doit pouvoir accueillir toutes les missions du/de la professeur·e documentaliste (accueil d'une classe entière, espace de lecture, espace de médiation culturelle) ; les salles de permanence doivent être conçues pour étudier en autonomie et/ou en petit groupe ;
- ↳ sur l'organisation de lieux de respiration, de détente et d'échanges pour toutes les utilisateur·trices afin que le collège devienne un lieu de vie participant pleinement au développement et à l'épanouissement des adolescent·es et des adultes qui le fréquentent ; un espace de détente pour les élèves type « foyer » doit aussi être mis systématiquement à disposition dans chaque collège, ainsi qu'une salle adaptée pour les élèves ayant des besoins particuliers nécessitant un espace adapté ;
- ↳ sur l'utilité d'une salle polyvalente afin d'organiser des évènements réunissant l'ensemble de la communauté éducative.

Organisation du collège

Les moyens humains

Dès son unification, le collège unique n'a pas été doté des moyens suffisants pour faire rimer massification et démocratisation. Depuis, le collège a, comme les autres échelons du système scolaire, beaucoup souffert des politiques budgétaires menées par les gouvernements successifs.

Le collège est le « *parent pauvre* » du système éducatif. Les inégalités sociales et scolaires s'accroissent d'autant plus au collège que les moyens y sont réduits. Aujourd'hui, le collège a un H/E très bas, le plus faible du second

degré. Ce qui a un impact négatif, notamment sur la prise en charge de l'hétérogénéité et de l'aide aux élèves les plus fragiles car les moyens affectés au travail en effectifs réduits et à la remédiation n'ont cessé de diminuer.

La CGTR Educ'action revendique le rétablissement des milliers de postes supprimés et des ouvertures à la hauteur des besoins, avec des enseignant·es bénéficiant d'une formation initiale et continue de qualité, sur le temps scolaire. Il faut un véritable plan d'urgence pour l'Éducation avec embauche de

dizaines de milliers de personnels enseignant, de santé, de vie scolaire, de PsyEN, d'AESH et d'agent·es (ATEE) ce qui passe également par la titularisation sans condition de toutes les précaires.

La dégradation de l'enseignement en collège et la perte d'heures de cours dans les DGH de façon continue ces dernières années est à mettre en lien avec un gestion déshumanisée des collèges. La CGTR revendique une gestion humaine des personnels Titulaires en Zone de Remplacement et des contractuel·les, dans l'attente de leur titularisation sans condition.

L'urgence d'ouvrir des postes et de recruter des personnels est d'autant plus pressante que les départs à la retraite seront croissants dans les années à venir, étant donné la surreprésentation des agent·es en fin de carrière.

La question des salaires est d'autant plus prégnante pour toutes les salarié·es qu'ils·elles font face à une flambée inflationniste historique. Les personnels de l'Éducation nationale connaissent de plus un décrochage salarial considérable depuis plus de 20 ans. C'est dans ce contexte que le gouvernement a présenté son plan de « *revalorisation* » pour les enseignant·es, CPE et PsyEN, qui est largement insatisfaisant et laisse de côté les autres catégories de personnels.

Les dispositifs d'individualisation des carrière mettent en concurrence les personnels, renforcent les hiérarchies intermédiaires et creusent les inégalités femme-homme.

La CGTR Educ'action les dénonce et les refuse car c'est une véritable attaque contre le statut de la Fonction publique. À l'inverse, elle revendique, sans contrepartie, une augmentation immédiate des salaires de 400 euros net, le rattrapage des pertes antérieures, l'indexation de la valeur du point d'indice sur l'inflation et l'abandon de tout dispositif de rémunération à la tâche allant dans le sens du « travailler plus pour gagner plus ».

Les personnels souffrent d'un manque de considération croissant, de maltraitances de la part des directions d'établissement qui pratique de plus en plus une forme de management autoritaire (New Public Management). Ainsi, le travail pédagogique et éducatif est dégradé, les risques psychosociaux augmentent et le nombre de démissions explose.

Dans l'attente d'une gestion collégiale des établissements et la suppression du corps de personnel de direction, **la CGTR Educ'action revendique :**

- ↳ de recruter exclusivement les chef·fes d'établissement dans les corps de l'Éducation nationale ;
- ↳ de prioriser la formation des chef·fes d'établissement à des méthodes préservant le bien-être au travail des équipes ainsi que le suivi de leur application et de leur efficacité ;
- ↳ de mettre en place les moyens nécessaires pour faire respecter le droit du travail.

Pour prendre en charge convenablement l'ensemble des élèves, aider celles et ceux dont les difficultés ne sont pas seulement d'ordre pédagogique et pallier les inégalités sociales, les collèges doivent impérativement bénéficier des compétences d'une équipe éducative pluri-professionnelle large, incluant au-delà des personnels d'enseignement, ceux d'éducation, les PsyEN, les AESH, les personnels administratifs, de santé, les assistant·es de services sociaux, psychologues et éducateur·trices spécialisé·es, les agent·es.

L'ensemble de ces postes doit être ouvert aux personnes en situation de handicap. L'adaptation à ces postes de travail ne doit pas se limiter à l'aspect technique, mais surtout prendre en compte la cadence de travail.

Personnels de santé et de services sociaux

- ↳ 1 médecin scolaire ;
- ↳ 2 infirmier·es pour couvrir la totalité du temps scolaire ;
- ↳ 1 assistant·e de service social à plein-temps pour prendre en compte la spécificité du public accueilli ;
- ↳ des éducateurs·trices spécialisés·es qui constitueront un nouveau corps ;
- ↳ 1 psychologue de l'Éducation nationale par établissement

La CGTR revendique que ces personnels ne dépendent pas des services départementaux qui est la tendance actuellement suivie.

Personnels administratifs

- ↳ un secrétaire général ;
- ↳ au moins un·e secrétaire de direction, en corrélation avec la charge de travail ;
- ↳ au moins un·e secrétaire d'intendance, en corrélation avec la charge de travail.

La CGTR Éduc'action est contre toute loi qui instaure la double autorité fonctionnelle (loi 3DS).

Vie scolaire

La CGTR Éduc'action lutte pour un vrai statut de personnel de vie scolaire, d'éducation et d'animation. Dans l'immédiat elle revendique :

- ↳ la titularisation de toutes les Assistant·es d'Éducation, dont les APS, le souhaitant au grade de catégorie B, et la création d'un statut permettant la poursuite d'études, inspiré de ce qu'a pu être le statut MI-SE créé par le Front populaire ; ainsi qu'une prime REP+ similaire à celle des autres personnels
- ↳ la création de postes en nombre suffisant, à la hauteur des besoins, en tenant compte de la configuration des établissements et au minimum : 1 AEd à temps plein pour 75 élèves et 1 pour 50 dans les collèges devant relever de l'éducation prioritaire ;
- ↳ un CPE pour 250 élèves maximum, afin qu'il/elle ait le temps d'effectuer l'ensemble de ses missions

AESH

La CGTR Éduc'action lutte pour un véritable statut de la Fonction publique pour les AESH. Dans l'immédiat elle revendique l'augmentation des rémunérations avec comme objectif l'alignement sur la grille de catégorie B, la garantie de pouvoir travailler à temps complet sur la base d'un accompagnement élève à 24h, l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens, la garantie d'accès à des formations qualifiantes à la hauteur des missions, notamment en ce qui concerne le handicap et le numérique.

La CGTR Éduc'action revendique :

- ↳ le recrutement des AESH en nombre suffisant pour permettre à tou·tes les élèves en situation de handicap de bénéficier d'un accompagnement à la hauteur de leurs besoins ;
- ↳ que l'affectation sur un établissement de manière pérenne devienne la norme ;
- ↳ que les temps de concertation et les réunions soient comprises dans le temps de travail ;
- ↳ une prime REP+ similaire à celle des autres personnels
- ↳ la dotation en matériel et services nécessaires au suivi des élèves que les AESH ont en charge (papeterie, outils informatiques, moyens de reprographie...).

Personnels techniques

La CGTR Éduc'action revendique un personnel de laboratoire par tranche de 50h d'enseignement scientifique (SVT et Physique-Chimie).

« *L'heure de vaisselle* » doit être maintenue pour les enseignant·es des disciplines scientifiques (SVT et Physique-Chimie) s'il n'y a pas de personnel de laboratoire. Une heure similaire de décharge doit être accordée à tou·tes les enseignant·es qui ont à gérer du matériel technique (technologie, arts plastiques).

Agent·es techniques des Établissements et des Collectivités (ATEE)

Même si depuis les lois sur la décentralisation, les agent·es ne sont plus géré·es administrativement par l'Éducation nationale mais par les départements, ils et elles sont un élément essentiel du bon fonctionnement d'un collège. Là aussi, les logiques comptables l'emportent sur le bien des personnels et des élèves.

La CGTR Éduc'action revendique :

- ↳ un nombre d'agent·es, sous statut de fonctionnaire, correspondant aux besoins définis par les équipes, en tenant compte des contraintes du bâti ;
- ↳ l'abolition de toute délégation de service public au profit de personnels recrutés directement par les collectivités territoriales en charge ;
- ↳ de manière plus générale, que les agent·es soient pleinement intégré·es aux équipes et à la vie du collège, qu'ils et elles puissent participer aux projets, sorties, voyages...
- ↳ le remplacement, le recrutement de ces agent·es et leur charge horaire doivent tenir compte de la pénibilité de leur travail ;
- ↳ du personnel qualifié et sous statut doit être recruté pour assurer le développement et la maintenance du matériel informatique, à hauteur d'un minimum par établissement, présent dans l'établissement.

La CGTR Éduc'action refuse catégoriquement l'externalisation des personnels et le recours à des prestataires extérieurs privés.

Organisation temporelle

L'emploi du temps

La CGTR Educ'action revendique :

- ↳ le respect du cadrage national des horaires par discipline et un cadrage national des dédoublements car sous couvert d'autonomie, la prétendue liberté laissée aux équipes revient à imposer une concurrence entre les personnels et entre les élèves ;
- ↳ un rythme scolaire adapté aux élèves et aux temps d'apprentissage, prenant en compte les différents moments de la journée et les différentes durées possibles (1h, 1h30 ou 2h) et en fonction des demandes pédagogiques ;
- ↳ une prise en compte de l'environnement local spécifique, notamment des contraintes climatiques
- ↳ que les emplois du temps et l'organisation du temps scolaire soient réalisés de manière cohérente et collégiale, en associant aussi les collégien·nes, afin d'avoir une bonne répartition entre disciplines, type de cours (en classe entière ou en demi-groupe), interdisciplinarité, accompagnements complémentaires, ...

L'heure de vie de classe

Elle doit être incluse dans le temps de service des enseignant·es et à l'emploi du temps des élèves, de manière hebdomadaire. Elle a vocation à se réunir avec tout ou partie des élèves de la classe, en présence d'un ou plusieurs adultes de la communauté éducative pouvant enrichir les échanges sur le thème prévu. Cette heure permet de faire vivre la démocratie directe et la coopération au sein de la classe.

Elle permet de clarifier les attentes (des élèves et des personnels), proposer un temps d'échange et éventuellement de médiation, de prendre à la source les conflits possibles pour en proposer, quand cela est possible, une résolution collective. Elle permet également de faire le point sur les projets, l'organisation des apprentissages et les modes d'organisation. Elle doit permettre de rendre les élèves acteurs et actrices de la vie collective.

La pause méridienne

C'est un moment privilégié pour la vie de l'établissement qui doit permettre aux demi-pensionnaires de prendre une vraie pause ainsi qu'un repas de qualité, équilibré et assez copieux, privilégiant les filières d'approvisionnement locales et respectueuses de l'environnement. Les repas doivent pouvoir être pris dans un cadre favorisant le bien-être et les échanges.

Une alternative végétarienne ambitieuse est prioritaire. Elle doit reposer sur le respect de l'écologie sans pour autant sacrifier l'équilibre diététique et le plaisir de manger.

Les choix alimentaires de chacun·e doivent être respectés via des menus de substitution. Les élèves doivent bénéficier d'un temps suffisamment long pour déjeuner dans le réfectoire.

La restauration doit être gratuite pour les personnels et les élèves. Des initiatives de restauration collective telle que la sécurité sociale de l'alimentation menées avec des acteur·ices varié·es tel·les que la Confédération paysanne et les pouvoirs publics sont à encourager.

La pause méridienne permet de proposer aux élèves des activités ludiques et éducatives relevant de tous les champs d'une large culture commune polytechnique.

C'est également un temps permettant les échanges et l'accès à des ressources (CDI, ateliers d'aide pour questions ponctuelles ...). En pratique ce temps (1h30 incompressible) favorise les temps de vie de l'élève (Association sportive, calme, défoulement, ...). Pour les personnels il doit être une vraie coupure mais en pratique il permet souvent de recevoir des élèves et/ou leur famille. Dès lors, il doit donc être pleinement intégré au temps de travail des personnels accueillant du public (vie scolaire, infirmier·es, AS, administratifs·ves, ...) avec, au choix du personnel, une coupure incluse ou décalée d'au moins 45 minutes.

Pour les personnels volontaires animant des clubs, ateliers... les heures effectuées doivent être intégralement payées, ou intégrées dans le temps de service réglementaire et hors « Pacte ».

Pour les élèves internes, la CGTR Educ'action revendique la mise en place de petits-déjeuners gratuits dans chaque collège.

De façon plus globale, une réflexion sur l'éducation à l'alimentation est à privilégier.

Les accompagnements complémentaires

Pour remédier à la difficulté et à l'échec scolaire, la journée des élèves doit s'arrêter à la sortie du collège. Cela implique la suppression des devoirs à la maison hors révisions qui sont des facteurs aggravants d'inégalités scolaires, liée aux inégalités socio-culturelles.

Cela nécessite :

- ↳ une heure par jour de soutien/aide/approfondissement pour tou·tes les élèves avec des effectifs réduits (avec co-intervention des enseignant·es sur leur temps de service) ;
- ↳ une modification des programmes (ce qui passe par la fin de leur encyclopédisme), de manière que les connaissances et les savoirs puissent être co-construits et acquis lors des cours.

Ce temps quotidien se distingue du dispositif

« *devoirs faits* » peu efficace. Les faibles effectifs et la diversité des prises en charge visant à proposer un travail plus adapté à la situation de chaque élève : travail autonome, soutien, conseils et tutorat (éventuellement entre pairs), aide collective ou individualisée, méthodologie ...

Ce temps est aussi l'occasion de contribuer à l'approche polytechnique du projet que porte la CGTR Educ'action.

On pourrait, par exemple, travailler sur des ateliers de récupération/réparation en lien avec des personnels volontaires (y compris agent·es) afin d'associer l'ensemble de la communauté éducative à un projet collectif, dans le but de développer et de revaloriser le travail manuel, technique et intellectuel.

Cela nécessite des salles polyvalentes équipées, permettant un travail manuel, technique ou intellectuel. D'autres types de salles peuvent être envisagés en fonction des besoins des équipes.

Élèves en difficulté

La difficulté scolaire doit prioritairement être prise en charge dans la classe.

Lorsque cela échoue, la mise en place de dispositifs souples mais soutenus, parallèles à la classe hétérogène, permettrait de remédier aux difficultés des élèves dans un dispositif type RASED au sein de la classe. Cela permettrait de constituer un dispositif ressource complémentaire, pour accroître les possibilités offertes aux équipes de mettre en œuvre une différenciation des réponses pédagogiques adaptées à la variété des besoins des élèves. Certains dispositifs relais peuvent être mis en place pour les élèves décrocheur·ses et sont à pérenniser.

Interdisciplinarité

La CGTR Educ'action est favorable à l'interdisciplinarité qui vise à décloisonner les disciplines, donner du sens aux savoirs en créant des ponts et faisant percevoir leur transversalité par les élèves. La CGTR Educ'action est en revanche opposée à la transdisciplinarité qui tend à effacer le rôle des disciplines, contrairement à l'interdisciplinarité qui vise la rencontre de ces disciplines.

Temps de concertation

Ces temps hebdomadaires doivent permettre de réunir les adultes du collège pour améliorer la communication et les échanges, définir et affiner les projets, proposer des modes d'organisation, avoir une réflexion sur les pratiques professionnelles des un·es et des autres afin de mettre en place une approche collective cohérente qui donne aux élèves et aux membres de l'équipe éducative un sens à l'École, sans être dirigés par l'équipe de direction selon un ordre du jour trop souvent guidé par les seuls objectifs institutionnels. Ces temps doivent être des temps de délibération hors hiérarchie.

Lorsque la difficulté scolaire est durable et persistante et qu'aucun dispositif n'a permis d'y remédier, nous rappelons l'importance des SEGPA dont les moyens doivent être renforcés pour pouvoir accompagner un maximum d'élèves qui en auraient besoin.

La CGTR Educ'action revendique un temps dans la semaine (par exemple sur une demi-journée) prévoyant un travail de projets pluridisciplinaires, sur la base du volontariat. Ce temps serait particulièrement propice à un travail polytechnique et de coopération entre enseignant·es et d'autres personnels. La mise en place de ce temps nécessite formation, concertation et souveraineté exclusive des personnels et des élèves.

La CGTR Educ'action revendique du temps de concertation, d'un minimum de trois heures, inclus dans le temps de service de tous les personnels.

Ce temps de concertation doit permettre de se réunir et d'échanger :

- ↳ par équipes disciplinaires ;
- ↳ par équipes pédagogiques et éducatives (vie scolaire, AESH) ;
- ↳ avec les professionnels de l'orientation, de santé et des services sociaux ;
- ↳ avec les collègues du 1^{er} degré (qui doivent donc également bénéficier d'un temps de concertation) selon les besoins ;
- ↳ avec les collègues de lycée.

Le collège dans la cité

Le collège et l'urgence écologique

L'urgence écologique est sûrement l'un des enjeux majeurs auquel les élèves sont confronté·es et seront confronté·es en tant que futur·es citoyen·nes. Cette question doit prendre toute sa place dans l'organisation pédagogique (programmes, pratiques...) et matérielle (bâti, rythmes...) du collège émancipateur que nous voulons.

Les enjeux écologiques doivent irriguer l'ensemble des programmes afin de pouvoir les aborder dans toutes leurs dimensions (scientifiques, historiques, culturelles) et notamment dans une approche interdisciplinaire et concrète.

Le collège appartient à un territoire et est influencé par la politique et les acteurs et actrices locaux·ales.

Le lien avec les familles

Le lien avec les familles et la place des familles au sein du collège est essentiel et fait partie des préconisations officielles. Pourtant l'organisation actuelle éloigne les familles les plus fragiles de l'institution scolaire.

La réalité est pourtant celle d'une défiance et d'une incompréhension qui se renforcent après l'École primaire à mesure que l'orientation, la compétition d'après l'évaluation chiffrée et le rapport à l'autorité éducative prennent une place centrale dans le discours institutionnel.

Les portes ouvertes font entrer les établissements et les personnels en concurrence. Aussi, il faut réaffirmer que l'établissement de l'élève est son établissement de secteur.

Le recours systématique à la dématérialisation des procédures (bourses, orientation, ENT, PAP, PAI, Affelnet, Incluscol ...) crée une fracture numérique et éloigne certaines familles du suivi de la scolarité. Il faut laisser la possibilité d'utiliser les formulaires papier.

La CGTR Educ'action revendique un accès à internet gratuit avec des postes en nombre suffisant pour les élèves et les familles.

La CGTR Educ'action demande du personnel administratif en nombre suffisant pour permettre le suivi des familles et un accès effectif à leurs droits (les bourses en particulier).

Les expériences de collectifs militants personnels-famille nous invitent à revoir la manière dont peut être envisagé le lien avec les familles.

La CGTR Educ'action peut être motrice dans la construction d'un lieu où personnels et usager·es construisent des outils démocratiques pour défendre l'Éducation :

- ↳ organiser des moments conviviaux ainsi que des projets impliquant toute la communauté éducative afin de créer un lien social solide et émancipateur ;
- ↳ organiser des formations communes avec les parents autour de la co-éducation et de la compréhension concrète des enjeux de l'école qui ne se limitent pas à un apprentissage disciplinaire

Le lien avec les écoles, le lycée

Le travail d'équipe entre ces niveaux doit être reconnu par des décharges statutaires de service.

Les liens unissant l'école élémentaire et la 6^e au sein du cycle 3, et ceux entre les classes de 3^e et de 2nd sont nécessaires, et demandent un travail régulier en commun, sans toutefois que cela modifie la structuration du collège (de la 6^e à la 3^e).

Le « *Pacte* » permet aux professeur·es des écoles d'assurer l'accompagnement en Français et en Mathématiques mais aussi le dispositif « *devoirs faits* » au collège. **La CGTR Educ'action refuse** toute mesure qui dérégule les statuts et qui nie les spécificités du collège comme de l'école élémentaire.

Pour la CGT Educ'action, la liaison CM2/6^e ne doit pas être une porte ouverte à la dérégulation des statuts.

La CGTR Educ'action demande

Situation particulière : les élèves UPE2A

Le nombre d'élèves allophones est en forte augmentation. **La CGTR Educ'action rappelle** que l'accueil de ces élèves est un droit et qu'il faut par conséquent créer ou multiplier les dispositifs particuliers qui garantissent à ces élèves d'apprendre progressivement le français et d'être petit à petit intégré·es en classe ordinaire, en veillant à prendre en compte la nécessaire adaptation à leur nouvel environnement. L'obligation de scolarisation s'applique à toutes les élèves, sans restriction liée à la nationalité, à la situation administrative de leur famille.

l'abrogation du découpage du cycle 3 tel qu'il existe, du décret créant le conseil école-collège.

Toutes les réunions de travail en équipe doivent pouvoir se faire sans le contrôle de la hiérarchie.

La CGTR Educ'action revendique deux AESH-co et deux enseignant.es coordonnateurs·trices par dispositif ULIS à temps complet, par groupe de 12 élèves maximum. Tous les personnels doivent bénéficier d'une formation obligatoire et complète à l'accueil de toutes les élèves sur leur temps de service, dont une partie préalable à la prise de poste. Les AESH doivent également recevoir une formation diplômante et professionnalisante ; le passage en statut de catégorie B sur un temps complet est indispensable.

L'insertion scolaire des élèves récemment arrivé·es en France, quel que soit leur pays d'origine, doit faire l'objet d'un suivi beaucoup plus long que celui réalisé actuellement et il doit être considérablement amélioré et harmonisé afin de mettre fin à la grande disparité entre les académies de prise en charge des élèves. Le fonctionnement actuel alternant prise en charge dans des groupes UPE2A et intégration en classe ordinaire doit être revu en profondeur car il ne crée pas de cohérence dans le parcours scolaire de ces élève et les perd davantage.

La CGTR Educ'action revendique :

- ↳ la scolarisation immédiate des élèves arrivant·es et qu'ils et elles puissent bénéficier d'un accueil conjoint PsyEN/enseignant·e. PsyEN pour retracer le parcours et les entraves au bon développement, et l'enseignant·e pour évaluer le niveau scolaire avant tout positionnement scolaire ;
- ↳ que les élèves et leur famille soient logé·es ;
- ↳ que les élèves puissent bénéficier d'un enseignement Français Langue Seconde (FLS) en petit groupe pendant au moins deux ans et autant que nécessaire ;
- ↳ que ces dispositifs ne soient pas principalement concentrés dans les établissements relevant de l'éducation prioritaire ;
- ↳ que les enseignant·es intégrant ces élèves en classe ordinaire reçoivent une formation adaptée aux besoins et que leur engagement dans l'accueil de ces élèves soit valorisé professionnellement ;
- ↳ que les heures de FLS, intégrées dans le temps de service de personnels qualifiés et volontaires, soient attribuées à la hauteur des besoins ;
- ↳ un accompagnement spécifique pour les élèves francophones récemment arrivé·es en France ayant besoin d'un temps d'adaptation ;
- ↳ des effectifs limités à 15 élèves.

Situation particulière : les SEGPA

La CGTR Educ'action rappelle que le traitement spécialisé des difficultés scolaires doit se faire dans les SEGPA. Le rôle de ces structures n'est pas de traiter du handicap, ce n'est pas une structure médicalisée. Ces structures doivent être maintenues et renforcées d'une Équipe de Prévention et d'Aide (EPA).

Les Sections d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) accueillent des élèves présentant de grandes difficultés persistantes d'apprentissage, auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien. Des actions de prévention et de communication ambitieuses doivent être menées à l'échelle nationale afin de faire cesser la stigmatisation de ce dispositif.

Un·e élève de SEGPA est un·e élève en grande difficulté scolaire, qui a besoin d'une structure plus petite, avec moins d'adultes référent·es, pour être plus en confiance. La SEGPA n'est pas une structure liée au handicap. Cependant des élèves en situation de handicap peuvent aussi rencontrer des difficultés scolaires et y être affecté·es.

La CGTR Educ'action revendique que les classes de SEGPA ne dépassent pas 12 élèves en enseignement général, et 6 élèves

en atelier. **La CGTR Educ'action rappelle** que les SEGPA ne doivent pas être négligées par le ministère, notamment en termes de postes, qui doivent être tous pourvus par des personnels formés.

Des PE, des PLP et des certifié·es y enseignent, la CGTR Educ'action demande que les professeur·es des écoles spécialisé·es aient accès à l'indemnité ISOE part variable de professeur·e principal·e, et bénéficient d'un ETP de 18h comme leurs collègues du secondaire.

L'Évaluation

Les choix des gouvernements successifs sont révélateurs d'une vision passéiste de l'École.

Il s'agit avant tout de classer et de générer de la concurrence entre les élèves, les enseignant·es, les établissements.

Les évaluations nationales notamment et le LSU ont pris une place prépondérante dans la scolarité des élèves. De même, le contrôle continu au DNB ou les devoirs communs font que les devoirs sur table sont réclamés, imposés et surtout subis par les élèves. Il faut évaluer tout et tout le temps.

Ces évaluations n'ont de but premier que de classer et de trier les élèves et les établissements. Elles n'ont souvent pas vocation à permettre à l'élève de progresser et leur compréhension reste très opaque pour les élèves et leurs familles.

La notation chiffrée est la plus fréquente et la mieux connue des familles et des élèves. Les écarts de note varient pour de multiples raisons. La notation chiffrée induit directement un tri qui produit de l'échec et manque de pertinence.

L'évaluation par compétences telle qu'elle est pratiquée ne fait que contourner les problèmes posés par la note chiffrée. Les bilans de fin de cycle, par exemple, loin de reposer sur des évaluations par compétences choisies et sélectionnées par les enseignant·es se veulent de simples copies des notes et souvent identiques pour un même profil d'élève. Ils génèrent par ailleurs un surcroît de travail inutile.

Les établissements qui fonctionnent aux seules compétences empêchent la liberté pédagogique des enseignant·es.

Les revendications de la CGTR Educ'action

La CGTR Educ'action réaffirme la suppression des évaluations nationales et la nécessité de réfléchir à d'autres façons d'évaluer (évaluation diagnostic, évaluation formative, auto-évaluation, évaluation par les pairs, commentaires oraux, réalisations concrètes).

Dans tous les cas, l'objectif de l'évaluation ne doit pas être une sanction mais un moyen pour l'élève de savoir comment progresser. L'évaluation doit être compréhensible pour les familles et la remédiation doit être davantage imposée dans les pratiques par un grand plan de formation des enseignants.

Des expériences innovantes, progressistes existent, dont les personnels peuvent s'inspirer, s'emparer. Les modalités d'évaluation doivent pouvoir s'harmoniser en concertation avec les équipes afin de permettre une meilleure compréhension.

Les débats de forme sur les modalités d'évaluation ne doivent pas masquer les débats de fond sur le fait que l'École publique ne doit pas être un outil de tri social.

De même, les bilans de trimestre ne doivent pas être l'occasion de sanctionner à nouveau des élèves en situation d'échec. Nous sommes opposé·es aux mentions qui enferment les élèves dans des catégories. Nous sommes favorables à des conseils coopératifs qui permettent à l'élève et à sa famille de faire un point sur les progressions de l'élève et réfléchir aux moyens de progresser davantage.

À la CGTR Educ'action, nous sommes formellement opposé·es par principe à toute introduction d'une évaluation des « *savoir-être* », pour l'obtention d'un diplôme ou la validation d'une formation.

Orientation

La CGTR revendique la prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans et pas seulement l'obligation de formation. La fin de la 3^e doit être atteinte pour toute une classe d'âge.

Cette revendication s'inscrit dans la perspective d'un lycée unique polytechnique que porte la CGTR Educ'action. Elle est en opposition avec la conception du gouvernement de la mise en place d'une École du socle jusqu'à 16 ans.

Le collège doit permettre à toutes les élèves d'obtenir un niveau qui leur ouvre un large choix de parcours, qui favorise leur épanouissement et les conduise à une qualification pour une insertion sociale et professionnelle souhaitée et assumée.

Les familles doivent être davantage informées dans le choix des formations post 3^e afin de choisir une orientation éclairée, voulue et non subie, pour leurs enfants.

La CGTR Educ'action s'oppose à la découverte des métiers dès la 5^e proposée par les derniers ministres de l'Éducation nationale dans un contexte de partage de la mission d'orientation entre État et Régions et qui s'appuie sur les DRONISEP. Des associations ou des groupes d'entreprises financés par le CAC 40 (énergies jeunes...) entrent dans les établissements scolaires pour faire la promotion de tel ou tel secteur ou activité avec en creux une vision libérale et peu ambitieuse pour les élèves. Les conséquences du démantèlement des DRONISEP entraîne la production de brochures d'information produites par des services qui sont très éloignés de ceux qui les utilisent, souvent inappropriés et inutilisables par les professionnels qui sont les PsyEN et les professeur·es principaux·ales.

Des moyens supplémentaires devraient être alloués au réseau de l'Onisep qui est expert en la matière pour fournir une information claire et la plus objective possible sur les formations proposées sur le territoire.

La CGTR Educ'action s'oppose à la réforme de la voie professionnelle qui a remplacé la 3^e « *Prépa Pro* » par la 3^e « *Prépa métiers* » avec moins d'heures d'enseignement. Elle se caractérise aussi par un nombre de semaines de stages en entreprise plus important, et par un départ prématuré des élèves du collège.

Cette pré-orientation vers l'enseignement professionnel est basée non pas sur l'appétence des élèves mais bien sur leurs difficultés scolaires et a pour effet direct de détourner encore plus les élèves des matières non-professionnalisantes.

L'entreprise n'est pas un lieu de formation. De nombreux·ses élèves ne trouvent un lieu de stage que par défaut, et on sait à quel point l'entreprise présente pour les jeunes, qui, de surcroît ne peuvent se défendre, les mêmes risques liés aux manquements à la sécurité, aux accidents du travail et aux violences sexistes et sexuelles que pour les adultes.

Il ne s'agit pas de précipiter une partie de la jeunesse en difficulté scolaire dans des entreprises qui cherchent de la main d'œuvre bon marché pour des emplois peu ou pas qualifiés mais plutôt de les outiller au mieux avec une culture générale et technique qui leur permette de rebondir. Il s'agit d'accueillir au collège toutes les élèves et de préparer leur orientation en tenant compte de leurs aptitudes scolaires mais aussi de leurs centres d'intérêts et engagements personnels. Il s'agit d'ouvrir davantage de places dans toutes les voies de formations générale, technologique et professionnelle avec des dispositifs de transition pour les jeunes indécis. Enfin il est indispensable de traiter avec équité toutes les demandes d'affectation des familles avec suffisamment de personnels dans les services académiques.

Dans les inspections académiques il faut renforcer les équipes qui gèrent les affectations.

La CGTR s'oppose fermement à toute orientation au cours de la scolarité au collège qui ne peut constituer une solution aux difficultés des élèves. Elle se fait largement par défaut, au détriment des élèves les plus fragilisés·es scolairement et socialement.

Elle s'oppose à l'idée que les élèves soient considéré·es uniquement comme de futur·es salarié·es et soient soumis·es dès le collège aux primats de la pensée capitaliste, et s'oppose aussi aux stages en entreprise dès la 3^e tels qu'ils sont organisés à l'heure actuelle, où ils sont le reflet de la position sociale des parents. Il faut aussi mettre fin au dispositif « *Mini-entreprise-EPA* » dans les collèges.

Champs disciplinaires

Arts et Culture

L'enseignement artistique doit être autant axé sur la pratique que sur l'histoire des arts.

Il doit permettre aux élèves de se construire une culture commune plurielle via l'enseignement des arts plastiques, de l'éducation musicale et du chant choral.

Les projets autour de la lecture sont aussi une porte d'entrée pour ouvrir sur le monde, les autres cultures et « *l'autre différent* ». Le·la professeur·e documentaliste, par sa connaissance de la littérature générale et de jeunesse, développe une politique de lecture en lien avec les autres enseignant·es.

Il·elle peut participer à l'organisation de sorties culturelles gratuites, ou faire venir des intervenant·es ou expositions.

La part collective du « *Pass culture* » devrait faciliter un égal accès à la culture en finançant, des jeunes, les délais d'affectation s'allongeant de plus en plus avec des risques de décrochage et de perte des élèves.

La CGTR Educ'action revendique que tou·tes les élèves aient accès à la culture à travers la découverte de tous les arts, et aux bibliothèques, par la prise en charge des déplacements des intervenant·es ou des élèves par l'Éducation nationale. Et elle réclame que le « *Pass culture* » soit immédiatement abondé afin de remplir les objectifs pour lesquels il a été mis en place.

L'ensemble des œuvres intégrales étudiées en cours doit être fourni gratuitement aux élèves, y compris sous des formats inclusifs adaptés (audio-livre, braille, éditions dys, ...). Ces œuvres sont conservées par les élèves à l'issue de leur scolarité.

EPS

L'Éducation Physique et Sportive contribue fortement au développement de l'autonomie des élèves ainsi qu'à la connaissance et l'évolution de leur corps et à la promotion de leur santé et la construction d'habitudes de vie active pour lutter contre la sédentarité.

L'EPS a une dimension structurante et épanouissante. Il faut réaffirmer son rôle de

médiation auprès de tous les élèves et de discipline constitutive des apprentissages scolaires.

La CGTR Educ'action conteste les expériences favorisant les associations et clubs sportifs au détriment du sport scolaire.

Les langues vivantes

L'enseignement d'une pluralité de langues favorise une vision du monde ouverte et antiraciste.

Les langues vivantes sont souvent un outil de dérégulation.

La politique ministérielle favorisant théoriquement l'apprentissage de deux langues

vivantes se heurte là aussi à l'écueil du manque de moyens et à une mise en concurrence entre les langues qui accroît la domination de l'anglais et de l'espagnol et détruit progressivement, mais de façon accélérée, l'enseignement de toutes les autres langues (allemand, italien...).

La CGTR Educ'action revendique :

- ↳ l'enseignement de deux langues vivantes étrangères, avec le même nombre d'heures hebdomadaires, depuis la classe de 6^{ème}. Ce fonctionnement permettrait de mettre fin à la hiérarchisation entre LV1 et LV2, favoriserait le plurilinguisme et assurerait l'apprentissage d'une deuxième langue vivante depuis un plus jeune âge ;
- ↳ la possibilité pour les élèves de choisir dans chaque établissement entre 3 LV2 possibles, quels que soient les effectifs (pas de seuil d'effectifs pour ouvrir une classe) ;
- ↳ l'arrêt du financement des LV2 et des options sur la part d'autonomie dans les Dotations Horaires Globales (3h sur 29h pour chaque établissement). Leur financement doit faire l'objet d'un budget spécifique et fléché ;
- ↳ des dédoublements cadrés nationalement pour les groupes de langues afin de réellement favoriser la pratique de l'oral avec des effectifs adaptés ;
- ↳ que chaque élève, durant sa scolarité au collège, participe à au moins un voyage linguistique et culturel à l'étranger, intégralement pris en charge par l'Éducation nationale ;
- ↳ des équipements adaptés à l'enseignement des langues (laboratoires de langues, salles multimédia aisément accessibles, classes mobiles) ;
- ↳ des moyens nécessaires pour l'enseignement des langues vivantes régionales, en rapport avec les besoins.

La CGTR Educ'action défend le droit des élèves et des enseignant·es à un accès sans entrave à l'enseignement des langues régionales et aussi à un enseignement en langue régionale.

Il n'est plus à prouver les bénéfices du bilinguisme. L'enseignement immersif est un moyen d'accéder à ce bilinguisme. Il est indispensable que l'accès à un enseignement immersif gratuit soit proposé dans le service public d'Éducation. Les expérimentations

d'enseignement immersif doivent pouvoir se poursuivre et s'étendre pour un accès à tous les élèves et toutes les familles qui le souhaitent.

Les langues et cultures de l'Antiquité

Les langues et cultures de l'Antiquité ont toute leur place dans la construction d'une culture commune, loin de l'élitisme et des stratégies de contournement auxquelles on les cantonne. En cela, cet enseignement doit être le plus large possible, dans une logique d'exigence culturelle pour toutes et tous. Ces enseignements doivent disposer d'horaires fléchés et non être financés par la marge de la DHG.

Sciences et techniques

Comme la CGTR l'avait prévu, l'expérimentation de l'EIST (enseignement intégré des sciences et technologies), où un·e seul·e enseignant·e peut être responsable de trois disciplines (sciences physiques, technologie, SVT), n'a pas donné satisfaction. D'une part, le risque est grand de voir les horaires des différentes disciplines diminuer à court terme, d'autre part, cela met en difficulté l'enseignant·e quand il/elle enseigne une discipline dans laquelle il/elle n'a pas été formé·e.

La CGTR Educ'action exige l'abandon de l'EIST visant à généraliser la polyvalence et le rétablissement des horaires disciplinaires.

Il serait plus intéressant que les enseignant·es concerné·es par ces disciplines puissent se retrouver pour envisager en commun des progressions et objectifs partagés dans le cadre de programmes qui le permettent.

Technologie

Les enseignements à caractère expérimental doivent pouvoir bénéficier de nombreux dédoublements, pour tous les niveaux, ainsi que d'une enveloppe budgétaire fléchée et renforcée.

Les langues anciennes sont un vecteur important de culture populaire et doivent être proposées dans tous les établissements (sans seuil d'effectif) et avec un horaire respectant les textes. En outre ces options ne doivent pas toujours avoir lieu en fin de journée ou sur la pause méridienne.

La dimension écologique doit être appréhendée de manière transversale. Certains programmes sont toujours tournés vers une seule vision, une seule possibilité : augmenter le rendement, augmenter la production sans expliquer les conséquences directes ou indirectes.

Malgré l'injonction à se former scientifiquement tout au long de sa carrière, les enseignant·es de matières scientifiques dites dures ou dites humaines ne disposent toujours pas d'un abonnement média du niveau des abonnements des bibliothèques universitaires alors que cela constitue un outil de travail essentiel.

En plus d'organiser un plan social, la suppression de la technologie en 6ème est un mauvais coup porté à la vision polytechnique du collège que nous voulons, formant de futur·es citoyen·nes ayant un réel bagage scientifique, numérique et technique.

La CGTR Educ'action revendique :

- ↳ le retour de la technologie en 6^e ;
- ↳ le retour à des projets aboutissant à une fabrication individuelle notamment dans le cadre des ateliers du projet du collège polytechnique et favorisant la coopération, l'entraide entre les élèves, la manipulation, la réalisation d'objets techniques et l'expérimentation dans une ambiance sereine ;
- ↳ la clarification des programmes en informatique (initiation aux logiciels, notamment aux logiciels libres, maîtrise de l'ENT, sensibilisation aux dangers du numérique...) afin d'éviter le saupoudrage entre disciplines, ainsi que l'abandon de la plateforme PIX, utilisée comme outil d'autoformation pour les élèves ;
- ↳ l'élaboration d'un guide d'équipement complet dans les programmes de technologie et la dotation immédiate de cet équipement dans tous les collèges ;
- ↳ le dédoublement hebdomadaire systématique sur tous les niveaux.

Le Centre de Documentation et d'Information

Le CDI est l'espace qui accueille les élèves durant leur temps libre, ou lors de séquences pédagogiques menées par le·la professeur·e documentaliste, seul·e ou en coopération avec d'autres enseignant·es ou personnels.

Les activités menées au CDI portent autour de différents axes : la lecture, les apprentissages info-documentaires, l'éducation aux médias et à l'information et l'ouverture culturelle.

L'initiation à la recherche documentaire et à la maîtrise de l'information est une problématique importante de la scolarité au collège, face au flux d'informations auquel sont confronté·es les élèves, via les réseaux sociaux en premier lieu. La compréhension des médias joue un rôle indéniable dans la construction de l'élève, dans son appréhension du monde, dans son apprentissage de la citoyenneté et de l'autonomie, ainsi que dans l'acquisition d'un esprit critique. Il est temps de sécuriser ces temps d'enseignement indispensables à l'émancipation des futur·es citoyen·nes et d'y consacrer un volume horaire hebdomadaire obligatoire à l'EMI. Il s'agit d'un enjeu citoyen prioritaire.

Le·la professeur·e documentaliste est en charge de l'organisation et de l'exploitation des ressources documentaires, physiques et/ou numériques, de l'établissement. S'il·elle peut intervenir dans d'autres salles, le CDI est l'espace de travail du·de la professeur·e documentaliste et doit être respecté en tant que tel.

La CGTR Educ'action revendique :

- ↳ un poste de professeur·e documentaliste à temps complet dans chaque établissement ;
- chaque heure d'enseignement décomptée pour deux heures de service en respect de la circulaire de 2017 ;
- ↳ la création d'une discipline « *Éducation aux médias et à l'information* » avec une dotation horaire incluse dans la DHG ;
- ↳ une inspection spécifique à la discipline ;
- ↳ L'accès à toutes les primes et missions ouvertes aux autres enseignant·es, notamment la prime informatique, l'accès aux HSE et à la mission de professeur·e principal